



DIRECTION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ÉQUILIBRÉ  
DU TERRITOIRE

Toulouse le 22 août 2019

**Monsieur Thierry ASTRUC**  
Maire de LAYRAC-SUR-TARN  
Mairie de Layrac-sur-Tarn  
31340 LAYRAC-SUR-TARN

*Dossier suivi par :*  
*Catherine TEULERE*  
*Tél : 05 34 33 46 05*  
*Fax : 05 34 33 43 90*  
*Réf. à rappeler :*  
*DDET / CT / /*

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 3 juillet dernier, par lequel vous me transmettez le projet de 1<sup>er</sup> modification du PLU de votre commune.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle de ma part une seule observation :

- pour ce qui concerne l'OAP de la zone « la Payrolière », il faudrait positionner l'accès à la RD 22 légèrement plus au sud et ne pas oublier la raquette de retournement à l'autre bout de cette voirie interne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Très Cordialement*

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

COPIE :  
- Mme Ghislaine CABESSUT et M. Jean-Luc RAYSSEGUIER  
Conseillers Départementaux du canton de VILLEMUR